

À une séance EXTRAORDINAIRE du Conseil de la municipalité de Pointe-Fortune, tenue le 15 avril 2024 au local ordinaire des séances du conseil, à 19h00 heures, sont présents mesdames les conseillères Lucie Lacelle, Christiane Berniquez et Sandra Lavoratore et Messieurs les conseillers Gilles Deschamps, Jacques Beaudoin et Gilles Tétrault tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Bélanger.

Monsieur Jean-Charles Filion, directeur général et trésorier assiste à la rencontre et agit comme greffier.

L'AVIS DE CONVOCATION a été transmis tel que prescrit par la Loi à tous les membres du conseil municipal de la Municipalité de Pointe-Fortune.

Assistance : Aucun citoyen

**Résolution numéro 24-04-60**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire fait la lecture de l'Ordre du jour.

Le conseil vote pour que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Résolution numéro 24-04-61**

**DEMANDE DE RÉNOVATION POUR LE 724 CHEMIN DES OUTAOUAIS, SOUMIS AU PIIA**

CONSIDÉRANT Les documents déposés pour une demande de permis de rénovation pour remplacer la toiture métallique de couleur aluminium par la couleur brun pour le 724 chemin des Outaouais, situé dans la zone C-3, soumise au PIIA.

CONSIDÉRANT Les photos et les croquis déposés et l'analyse du dossier confirmant que les documents déposés pour la demande sont conformes au règlement de zonage et correspond au règlement no 320-2012 sur le PIIA, chapitre 3;

Chapitre 3 : objectifs et critères d'évaluation, alinéa C « Aménagement des terrains » objectif « Éviter les clôtures et écrans visuels massifs » Les clôtures, murets et autres constructions intégrés à l'aménagement paysager ne sont pas proéminents et s'harmonisent avec le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT l'avis unanime des membres du CCU à l'effet que le projet de rénovation pour une toiture métallique brune, tel que proposé est conforme au règlement 320-2012 sur le PIIA et qui recommande au Conseil d'accepter la demande pour le 724 chemin des Outaouais.

EN CONSÉQUENCE  
IL EST RÉSOLU,

QUE suite à la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) le conseil accepte d'approuver le projet de rénovation pour une toiture métallique brune, tel que proposé et conforme au règlement 320-2012 sur le PIIA pour la demande du 724, chemin des Outaouais.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**PÉRIODE DE QUESTION (portant sur les points à l'ordre du jour)**

Aucune question.

**Résolution numéro 24-04-62**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, le conseil vote la levée de la séance à 19h01.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

\_\_\_\_\_  
François Bélanger, maire

\_\_\_\_\_  
Jean-Charles Filion, directeur général